

AVENANT

Selon l'article 9
de la Convention constitutive du groupement d'intérêt public
MDPH des Vosges

Et l'article R. 146-19 du Code de l'Action Sociale des Familles (CASF)

Article 1 : Les précédents avenants relatifs à la désignation des membres de la Commission Exécutive sont abrogés.

Article 2 : La commission exécutive est composée des membres désignés ci-après :

1° DOUZE REPRESENTANTS DU DEPARTEMENT DES VOSGES :

Titulaire : Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE

Suppléant : Madame Valérie JANKOWSKI

Titulaire : Madame Caroline MATTIONI

Suppléant : Madame Roseline PIERREL

Titulaire : Monsieur Christian TARANTOLA

Suppléant : Madame Bernadette POIRAT

Titulaire : Madame Brigitte VANSON

Suppléant : Monsieur Gilbert POIROT

Titulaire : Madame Carole THIÉBAUT-GAUDÉ

Suppléant : Monsieur Philippe FAIVRE

Titulaire : Madame Véronique MARCHAL

Suppléant : Madame Josiane BRIGNATZ

Titulaire : Madame Anne BOURION
Suppléant : Madame Catherine BOTTERO

Titulaire : Monsieur Jean-François WOLLBRETT
Suppléant : Madame Laurence DANREY

Titulaire : Monsieur Didier DECLERCQ
Suppléant : Madame Delphine CAPEYRON

Titulaire : Madame Sylvie LAGARDE
Suppléant : Madame Pascale GOEURY

Titulaire : Madame Nathalie BONANNO
Suppléant : Monsieur Benoît HEULLY

Titulaire : Monsieur Stéphane POTTIER
Suppléant : Madame Agnès BOITTE

2° SIX REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CITOYENNETE ET DE L'AUTONOMIE :

Association des Paralysés de France handicap (APF) :

Titulaire : Monsieur Jean-Michel VIOT
Suppléant : Monsieur Rémy BLAISE

Association Valentin Haüy :

Titulaire : Monsieur Philippe GAXATTE
Suppléant : Monsieur Gérard MICHEL

Association Française de lutte contre les Myopathies (AFM)

Titulaire : Madame Paloma MORENO-ELGARD

Association Trisomie 21 Vosges

Titulaire : Madame Isabelle LEGRAND

Union Nationale de Familles et Amis de personnes Malades et / ou handicapées psychiques (UNAFAM)

Titulaire : Monsieur Bernard SCHREIBER
Suppléant : Monsieur Jean-Louis MOUREY

6^{ème} représentation : en recherche

3° QUATRE REPRESENTANTS DE L'ÉTAT :

Le directeur départemental chargé de la cohésion sociale ou son représentant

Le responsable de l'unité territoriale des Vosges - direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou son représentant

Le directeur académique des services de l'éducation nationale ou son représentant

Le délégué territorial Vosges - agence régionale de santé ou son représentant

4° DEUX REPRESENTANTS DES ORGANISMES LOCAUX D'ASSURANCE MALADIE ET D'ALLOCATIONS FAMILIALES :

Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) :

Titulaire : le Directeur, *Monsieur Pascal ENRIETTO*

Suppléant : la Directrice Adjointe, *Madame Sophie POZZOBON*

Caisse d'Allocations Familiales (CAF) :

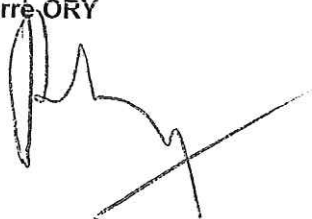
Titulaire : la Directrice, *Madame Marie-Christine KLOPP*

Suppléant : la Directrice Adjointe, *Madame Nadine VILLECHENOUX*

Article 3 : La présente mandature prend fin au 14 juin 2022.

Epinal, le 29 JUL. 2018

Monsieur le Préfet
des Vosges,
Pierre ORY




Monsieur le Président du
Conseil Départemental des Vosges,
François VANNSON



Monsieur le Directeur Académique des
Services Départementaux de l'Education Nationale
Autorisé par Monsieur le Recteur
de l'Académie de Nancy-Metz,
Monsieur Emmanuel BOUREL



Monsieur le Directeur de la
Caisse Primaire d'Assurance Maladie
des Vosges,
Pascal ENRIETTO



Madame la Directrice de la Caisse
d'Allocations Familiales des Vosges,
Madame Marie-Christine KLOPP

